

la cure de Remich datent de ce temps. Mais le vicaire apostolique n'approuve pas les mesures d'exécution prévues. Ni la chapelle de Bech qui est ruineuse et ne peut être agrandie ni le presbytère ne se prêtent aux besoins paroissiaux. Il propose donc au conseil gouvernemental de séparer les deux villages de la cure de Remich à condition qu'une nouvelle église paroissiale avec presbytère soit bâtie sur un emplacement situé à mi-chemin entre les deux localités. En attendant que celles-ci se prêtent à ce compromis on pourrait prononcer dès maintenant la séparation et attribuer provisoirement Bech à la succursale de Schwebsange et Kleinmacher à celle de Wellenstein.¹⁾

Dans la cure de Grevenmacher le besoin d'un deuxième traitement de vicaire se fait sentir depuis longtemps. D'abord le nombre d'âmes évalué à 2878 exige trois ecclésiastiques. Toutes les autres villes du pays, Diekirch, Echternach, Remich, Vianden, Clervaux ont un troisième prêtre. Enfin toutes les autres cures primaires ont un deuxième vicaire ou chapelain, ce qui offre au curé plus de facilité pour s'acquitter de ses devoirs de doyen.²⁾

Le projet de création d'une nouvelle succursale à Girst pour les sections de Girst, Hinkel et Dickweiler n'est pas appuyé par le vicaire apostolique ; les intérêts temporels de la paroisse de Rosport seraient trop lésés. Toutefois il se rallie à une proposition faite par le bourgmestre de Rosport tendant à l'établissement d'un chapelain près de la chapelle de Girst pour les sections susdites. Comme Girst même appartient à la paroisse de Bour alors que l'ermitage du même nom (Girsterklaus) relève de Rosport, le chapelain pourrait aider les deux desservants de Bour et de Rosport. L'ermitage restauré servirait de demeure au chapelain et contiendrait en même temps l'école.³⁾

Dans la partie sud du pays seule la localité de Differdange présente des revendications avec une désinvolture qui frappe à la fois le gouvernement et le vicaire apostolique. Le conseil de fabrique demande l'autorisation d'acquérir un terrain qui servira d'emplacement à la construction d'une église paroissiale, alors que la question de savoir si la chapelle de Differdange sera érigée en paroisse n'est pas encore tranchée. Néanmoins Laurent ne s'en formalise pas et reconnaît que cette localité populeuse a le plus grand besoin d'une nouvelle église « en tout état de cause ». Si celle qu'on bâtera convient à une paroisse il s'empressera d'en obtenir l'établissement.⁴⁾

¹⁾ Laurent au gouverneur, 14 mars 1846. *ibid.* La séparation définitive aura lieu en 1858.

²⁾ Lettre au gouverneur, 3 janvier 1848. *ibid.*

³⁾ Lettre au conseil de gouvernement, 23 octobre 1846. *ibid.* Plus tard, un arrêté royal grand-ducal du 8 mai 1850 érigea l'ermitage de Girst en chapellenie pour Girst, Dickweiler et Hinkel, à condition d'y aménager un logement pour le chapelain. La condition n'ayant pas été observée, le siège de la chapellenie fut transféré à Dickweiler.

⁴⁾ Laurent au cons. de gouv., 16 février 1846. Arch. de l'Evêché.